



Procès-verbal

Conseil du 26 juin 2006

L'an deux mille six, le lundi 26 juin à 18 h 30 le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude MARTIN à la Maison du Pays d'Alby.

Nombre de délégués titulaires présents : 16

Nombre de délégué suppléant présent : 2

Date de convocation du Conseil : 19 juin 2006

Présents : MARTIN Jean-Claude, PIROT Valérie, DELORME Noëlle, DUPASSIEUX Georges, DALEX Roland, PELLISSIER Jean-Claude, GUERRAZ Jean-Claude, BESSON Bernadette, VERNEY Marcel, DUBOIS Jean-Louis, BUGUET Jean-Pierre, DAVIET Robert, RIGOT Georges, DEBUISSON Denis, BOCH Viviane, KRAAN Gilles, EXCOFFIER Henri, LE ROUX Marc.

Absents : BERTONE Claudette, VARNIER Denis, SALOMON Gérard, PERRON Jean-Pierre, MEUSNIER-DELHAYE François, CHATELAIN Gérard, FARGIER Gilles, FERROUD Emile, VIRET Nathalie, ALCARAS Julien, BAUQUIS Alain, BARRACHIN Christian, LIEVOIS Jérôme, REMILLON Alain.

Monsieur Jean-Louis DUBOIS est élu secrétaire de séance

Assistaient également à la séance au rang du public :

M. Patrick LECONTE, Directeur général des services,

Mme Thérèse MORFIN, Responsable du secteur social, enfance, jeunesse.

M. Raphaël VIVIAN, responsable du service assainissement

Mlle Géraldine VEILLET, responsable du service d'assainissement non collectif.

M. LAPERIERE Gérard, Chef de chantier d'insertion (début de séance)

En préambule à la séance du conseil, M. MARTIN, Président, présente à l'assemblée M. Gérard LAPERRIERE, le nouveau chef de chantier d'insertion, qui prendra ses fonctions le 1^{er} août prochain.

I- Procès-verbal du 22 mai 2006 :

Le conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal du 22 mai 2006.

II- ASSAINISSEMENT :

II-a) Rapport annuel du service de l'assainissement 2005 :

M. GUERRAZ, Vice-président chargé de l'assainissement, donne lecture au conseil du rapport annuel du service de l'assainissement de la communauté de communes tel qu'il a été validé par la commission « assainissement ».

Le document établi par la communauté a pour objet de présenter aux élus du Conseil de communauté ainsi qu'aux maires du canton pour diffusion auprès de leur conseil et de leurs administrés, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de

l'assainissement. Ce document prévu par l'article L. 2224-54 du code général des collectivités territoriales et par le décret n° 95-35 du 6 mai 1995, complète le rapport annuel relatif au service public de l'eau établi par le maire de chaque commune.

Le conseil adopte le rapport annuel de l'exercice 2005 du service de l'assainissement et autorise Monsieur le président à le diffuser auprès des communes du canton.

II-b) Approbation du projet de nouveau zonage d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du PLU de la Commune de SAINT-FELIX :

M.MARTIN rappelle que par délibération du 27 juin 2005, la communauté de communes du pays d'Alby avait approuvé le plan de zonage d'assainissement. Par délibération du 18 mai 2006, la commune de Saint-Félix a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sollicite l'avis de la CCPA.

Le Conseil de Communauté après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et délibéré décide de donner un avis favorable au projet de nouveau zonage d'assainissement relatif à la commune de Saint-Félix.

III- ECONOMIE :

III-a) Cession du lot 2 de la ZI des Grands Vris à ADS, opération d'ordre :

Monsieur RIGOT, Vice-président chargé de l'économie rappelle que par délibérations du 31 janvier 2005 et du 19 septembre 2005, le conseil avait validé la cession d'un terrain de 7 392 m² à la Société "A.D.S." au prix de 147 840€ HT. Il rappelle que l'inscription de l'opération de sortie de stock de terrains aménagés a été inscrite au budget TVA au titre du budget primitif 2006 pour un montant de 145 820€

Il convient de procéder à l'inscription d'une opération de sortie de stock de terrains aménagés au budget TVA 2006 pour une parcelle supplémentaire au titre d'une Décision Modificative n°1 pour un montant de 2 020€ et à la réalisation des écritures comptables correspondantes.

Le conseil décide de procéder aux inscriptions budgétaires complémentaires pour la somme de 2 020€ et de procéder aux écritures comptables de sortie de stock de terrains aménagés pour un montant de 147 840€.

Avec cette opération, l'aménagement de la zone des Grands Vris est à ce jour soldée et s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 742 000 € (frais financiers compris).

III-b) CRACL pour la ZI des Crêts de Viry :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en application de la convention en date du 8 janvier 2002, la Communauté de Communes du Pays d'Alby a confié à la Société d'Equipement de la Haute-Savoie l'étude et la réalisation de l'aménagement de la Z.I. des Crêts de Viry.

Le conseil adopte le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.) de l'exercice 2005 qui présente un montant réalisé au 31 décembre 2005 de 840 104,21€ TTC.

III-c) Admission en non valeur des loyers impayés d'AGIPLAST :

M. RIGOT, rappelle au conseil que la société AGIPLAST aujourd'hui placée en liquidation judiciaire n'a pas payé les loyers qui court d'octobre 2002 à mars 2004, soit la somme de 65 645,19€ HT à laquelle s'ajoute un montant de 2 864,67€ au titre des charges. Après les relances effectuées par les services du trésor, le conseil décide d'inscrire ces montants au budget de la CCPA en pertes sur créances irrécouvrables et de procéder à l'inscription budgétaire des crédits correspondants.

III-d) Mandat de location à titre gratuit pour les locaux « Sud » et « Sud Est » respectivement de 210 m² et de 455 m² de surface, situés au niveau 3 des locaux intercommunaux à Saint-Félix

Monsieur RIGOT expose que pour faciliter la location des locaux « Sud » et « Sud Est » respectivement de 210 m² et de 455 m² de surface, situés au niveau 3 des locaux intercommunaux à Saint-Félix, il propose au conseil qui l'accepte de confier un mandat non exclusif de location aux sociétés Noblimo, Axes et sites, Le bien fondé immobilier, Optimmo, Imm'Anney et Atisreal Auguste Thouard qui se chargeront de proposer un locataire à titre gratuit.

IV SOCIAL :

IV-a) Chantiers éducatifs « Mont Blanc » - Convention avec l'Association Passage :

Madame Noëlle DELORME, Vice-présidente chargée du cadre de vie et de la solidarité, expose que dans le cadre du Contrat Temps Libre n°2 (2004-2006), il était prévu d'organiser des chantiers éducatifs à l'intention des jeunes à partir de 14 ans.

Il s'agit d'un dispositif éducatif permettant, par une activité rémunérée, de créer les conditions d'une socialisation des jeunes, de guider leurs premiers pas dans la vie professionnelle, de leur permettre d'adapter leur comportement dans un cadre précis (horaire, règles de vie en société, respect du contrat passé).

L'Association Passage dans le cadre de sa mission, propose de mener sur le territoire une action de prévention spécialisée, en lien avec le service jeunesse, consistant en l'organisation de deux semaines de chantier du 10 au 13 juillet et du 17 au 21 juillet, soit deux chantiers de 20 heures de travail pour six jeunes.

La Communauté de Communes du Pays d'Alby serait garante de l'organisation, de l'encadrement et de l'accompagnement des travaux dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène.

L'Association Passage apporterait son soutien à l'encadrement et participerait à l'évaluation du dispositif. Elle salarierait les jeunes par l'intermédiaire de l'Association « *chantiers éducatifs Mont-Blanc* » en effectuant les démarches préalables à l'embauche et à l'établissement des fiches de paie.

En contrepartie, la Communauté de Communes du Pays d'Alby verserait à l'Association Passage 14,00 € par heure de travail, soit pour les deux semaines 3.360 € (240 heures de travail).

Le Conseil de Communauté décide d'approuver la convention avec l'Association Passage

IV-b) Vente de 210 m² de locaux au conseil général de la Haute-Savoie :

Monsieur MARTIN expose que l'aménagement des locaux du relais médico-social d'Alby actuellement en cours va permettre de dégager une surface de 210m² qui sera affectée à l'usage des services sociaux de la compétence du Département. Prévu au départ pour une location, le conseil général a proposé une acquisition de cet espace situé au rez de chaussée de l'immeuble.

Après une estimation du service des domaines, le prix de vente a été fixé d'un commun accord à 480 000€ TTC, soit le prix coûtant.

Le conseil décide de céder au département de la Haute-Savoie une surface de 210 m² située au rez de chaussée de l'immeuble pour un montant de 480 000€ TTC et de désigner Me MERLIN, notaire à Alby pour assurer la rédaction de l'acte.

IV-c) Acquisition foncière sur la commune de GRUFFY des terrains nécessaires à l'extension de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) appartenant à M. Marcel DAVIET

Monsieur le Président expose à l'assemblée que suite aux négociations intervenues avec le propriétaire, il demande au conseil de procéder à l'acquisition de parcelles de terrains servant d'emprise au projet d'extension de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) appartenant à Monsieur DAVIET Marcel.

Il s'agit de terrains situés sur la commune de GRUFFY cadastrés, Section A, n°209p et 615p lieu-dit « *La Grive* » d'une contenance de 626 m² et 1100m²

Le Conseil décide l'acquisition des parcelles de terrains dénommées ci-dessus d'une surface totale de 1 726 m² appartenant à Monsieur DAVIET Marcel pour un montant de 150 000 € conformément à l'avis des domaines du 9 janvier 2006 et 31 mai 2006 et de désigner Maître MARINE, Notaire à Rumilly, pour assurer la rédaction du compromis de vente qui sera réitéré par acte authentique.

IV-d) Don de l'AFR :

Madame DELORME expose que la clôture des comptes de l'association AFR qui assurait la gestion de la crèche Halte-garderie du pays d'Alby laisse un solde positif de 8 000 € qui fait l'objet d'un don à la CCPA.

Madame PIROT, Présidente de l'association précise que cette somme correspond au solde en caisse, une fois réglées toutes les factures en attente et après avoir affecté une somme de 5 000 € aux AFR de Cusy et d'Héry.

Le conseil décide à l'unanimité d'accepter ce don et remercie l'association pour le travail qu'elle a réalisé depuis 1989 pour les enfants du canton.

IV-e) Contrat Temps Libre - PLAJ PAQUES 2006- Subventions aux associations :

Madame Noëlle DELORME, Vice-présidente chargée de la commission cadre de vie/solidarité rappelle au conseil de communauté les conditions de réalisation des activités du Contrat Temps Libre pour l'année 2006. Pendant les vacances de Pâques 2006, des associations ont proposé des activités sportives ou culturelles aux enfants et aux adolescents du canton d'Alby. Le bilan des activités laisse apparaître un déficit de fonctionnement.

Le conseil décide de verser aux associations concernées les subventions suivantes :

Alby Loisirs	1 066,68 €
Basket club du Pays d'Alby	51,55 €
Laboratoire 73 -74	508,37 €
Etoile sportive de Saint-Félix	97,46 €
Club des Randonneurs du Chéran	235,63 €
Football club du Pays d'Alby	106,70 €
Viuz Animation Loisirs	716,76 €

Maison du vélo 168,00 €

Par ailleurs afin de permettre le démarrage d'activités prévues pour l'été 2006, le conseil accepte de verser un **acompte sur subvention** de 1500 € pour le Club des Randonneurs du Chéran et de 500 € pour Alby Loisirs.

V- CULTURE ET TOURISME :

V-a) Emploi temporaire pour le point info :

Afin de renforcer les missions « TOURISME » de la CCPA, le conseil accepte de recruter sous contrat durant 2 mois un agent au grade d'agent administratif.

V-b) Demande de subvention auprès de la Région pour le sentier des « écoliers » :

Monsieur Marc LE ROUX, Vice-président chargé de la culture et du tourisme, rappelle au conseil de communauté qu'à la suite du travail, effectué par deux stagiaires, il a été demandé à la Société d'équipement du Département de Haute-Savoie (S.E.D.H.S.) de mener une étude permettant la numérisation et le chiffrage des emprises foncières et du balisage d'un itinéraire dénommé « *Chemin des écoliers* ». Cette convention a été approuvée par délibération en date du 2 février 2004, pour un montant hors taxes de 8 968 €. Afin de poursuivre les études et travaux nécessaires à la mise en place de ce projet, il est possible de solliciter l'aide financière de la Région au titre du Contrat Global de Développement.

Le Conseil de Communauté décide d'approuver le dossier qui lui est présenté pour un montant de 181 124 € et de solliciter une subvention de la Région au titre du Contrat Global de Développement.

V-c) Convention pluriannuelle de financement de l'Ecole de Musique avec l'Association E.D.M. du Pays d'Alby

Monsieur LE ROUX, expose que l'enseignement facultatif de la musique est réalisé sur le canton d'Alby par l'association "*Ecole de Musique du Pays d'Alby*". Dans le cadre de sa politique de promotion de l'enseignement artistique, la Communauté apporte un soutien financier à cette activité depuis plusieurs années.

Or la législation fait obligation aux collectivités locales de conclure une convention avec les associations qui bénéficient d'une subvention d'un montant supérieur à un seuil fixé à 23 000€. La subvention de l'Ecole de Musique dépassant ce seuil, le conseil dans sa séance du 15 juillet 2002 avait décidé de définir par convention les modalités de financement.

Après actualisation pour tenir compte de l'inflation, le conseil décide de reconduire pour trois années cette convention.

V-I- PERSONNEL :

VI-a) Régie de recettes pour les transports scolaires :

Afin de prendre en compte l'augmentation de l'enveloppe des crédits transitant par la régie de recettes du service des transports scolaires, le conseil décide de porter le montant maximum d'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver 1000 euros à 6 000 euros par an. Le régisseur est dispensé de verser un cautionnement et percevra une indemnité de responsabilité conforme à la réglementation en vigueur (actuellement 110 euros par an).

VI-b) Convention avec le CDG74 pour le service de médecine professionnelle :

M.MARTIN, Président, rappelle que la CCPA adhère depuis plusieurs années au service de médecine professionnelle et de prévention mis en place par le Centre de Gestion. De nouvelles modalités de financement sont élaborées afin de prendre en compte la montée en charge de ce service suite aux évolutions législatives et réglementaires.

Le conseil décide d'adopter la nouvelle convention proposée qui entrera en vigueur au cours de l'année 2006.

VI-c) renouvellement d'un contrat de travail pour la préparation des repas :

Il convient de procéder au renouvellement du contrat de **Madame Béatrice THEVENON** qui est employée à la cuisine du collège d'Alby pour la préparation des repas livrés à deux restaurants scolaires du canton d'Alby. Ce poste de 24 h 30 par semaine est financé dans le cadre d'une convention par les cantines scolaires d'Héry et de St Félix à hauteur de 21h30.

En complément, l'agent est affecté à l'entretien des bureaux des services sociaux situés dans un local face à la maison de pays à raison de 3 h 00 par semaine. Dans le cadre du déménagement de ces services dans le relais médico-social en cours d'année, la charge de travail devra être réévaluée dans le cadre d'un avenant.

Le conseil adopte ce contrat.

VII- FONCIER - Bilan annuel des opérations immobilières :

Monsieur le président rend compte au conseil du bilan annuel des opérations immobilières de la communauté de communes au titre de l'exercice 2005, conformément à l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public.

Des acquisitions immobilières suivantes :

Dans le cadre de sa compétence économique, la communauté a procédé à l'acquisition :

- sur la commune d' Alby-sur-Chéran du délaissé d'un ancien chemin rural déclassé dans la ZI des Crêts de Viry et de deux parcelles de terrain situées à Moutti Sud pour une extension future
- sur la commune de Saint-Félix de terrains pour la ZAC d'ORSAN.

Dans le cadre du projet d'aménagement des équipements sportifs près du collège René LONG, la CCPA a acquis différentes parcelles situées à Alby-sur-Chéran, sur le Pessay.

Au total, la CCPA a acquis 12 844 m² pour un montant de 136 964 €.

Des cessions immobilières :

Dans le cadre de sa compétence économique, la communauté a cédé deux parcelles à la société A.D.S. constituées par le lot n°2 de la ZI des Grands Vris et un complément de 101 m²

Au total la communauté a cédé 7 392 m² pour un montant de 147 840 €.

VIII-DIVERS :

VIII-a) Information sur les marchés publics passés en 2005 :

M.MARTIN diffuse au conseil la liste des marchés publics passés en 2005 par la communauté de communes. (voir liste en annexe)

VIII-b) information sur les Contrats pris par délégation :

Le conseil est informé des contrats pris par délégation par le Président ou les Vice-présidents. Il s'agit :

- travaux de raccordement des eaux usées d'Albyloc (ALBY) pour 7 520 € TTC avec l'entreprise NAVET TP
- Assainissement de Gruffy – travaux de couverture de la STEP pour un montant de 16 720 € TTC avec l'entreprise COMENCO

VIII-c) SCOT de l'Albanais : Désignation de délégués :

Le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Albanais est aujourd'hui en vigueur. Le SIGAL est chargé d'assurer le suivi de son application sur le territoire des cantons d'Alby et de Rumilly. Il convient de désigner les représentants du Pays d'Alby qui siégeront à la commission chargée du suivi du SCOT. Il s'agit de :

MM. MARTIN, RIGOT, VERNEY, BUGUET, LE ROUX, DALEX.

VIII-d) Utilisation du Gymnase par les scolaires :

M. DALEX, Vice-président chargé du sport et des transports scolaires, indique qu'il a participé avec M.LECONTE à une réunion au conseil général au cours de laquelle ont été évoquées les modalités d'indemnisation des collectivités locales au titre de l'utilisation des équipements sportifs par les collégiens. Il s'avère que depuis 2000 le montant de l'indemnisation est resté inchangé. Le conseil général souhaite mettre en place des modalités nouvelles plus simples et évolutives.

C'est pourquoi, il propose un avenant à la convention afin :

- de forfaitiser l'indemnité sur la base de l'année 2004-2005
- de revaloriser l'indemnisation de 5% pour l'année 2005-2006,
- de mettre en place un système d'indexation, à titre expérimental, jusqu'en 2008.

Le conseil adopte cet avenant à l'unanimité.

VIII-e) Contrat de développement Rhône-Alpes- action 6 :

Mme DELORME expose que dans le cadre de l'action 6 du Contrat de Développement signé avec la Région il est prévu une action de formation pour les agents en chantier d'insertion. Deux stages sont proposés, un stage de langue et une formation sur les droits et devoirs.

Le conseil décide de valider cette opération et de déposer une demande de subvention auprès de la Région.

M.MARTIN informe le conseil sur les orientations données au nouveau **contrat de développement** négocié avec la Région. Il s'articule autour de 3 priorités : le logement, les transports collectifs et l'économie.

M. RIGOT informe l'assemblée du démarrage des réunions de chantiers pour les **travaux de la ZAC d'Orsan**.

M. DALEX indique qu'une rencontre est programmée avec le Centre Technique Départemental pour revoir les observations relatives aux travaux **d'aménagement des arrêts d'autocars scolaires**.

M. GUERRAZ indique que les membres de la **commission travaux** doivent être convoqués aux réunions de la commission économie.

M. DUBOIS rappelle la réunion du bureau élargie à la commission info-com pour la validation du **nouveau site internet** de la communauté le lundi 3 juillet à 20 h 30.

La séance est levée à 20 h 00.

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis DUBOIS

Le Président,

Jean-Claude MARTIN